



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 08 FEVRIER 2025**

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent excusés : Pierre BLANCHARD, Daniel ROMEAS a donné procuration à Yvette VOISSET, Daniel OLLEON a donné procuration à Jean-Luc MONGHEAL ;

Absente : Paule BLANC-PAGET

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Délibérations

1 - validation caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal

Mme le Maire rappelle que l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à trois jours francs au moins avant le jour de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 06 février 2025, soit un jour franc avant la séance extraordinaire du 8 février 2025.

Mme le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient à la nécessité de modifier à la demande de la Préfecture du Puy de Dôme la délibération 40 – 2024 votée le 29 novembre 2024 concernant les demandes de subventions FIC et DETR pour les travaux de voirie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal.

2 - demande subvention DETR 2025 pour travaux de voirie

Mme le Maire présente au Conseil les devis établis par l'entreprise CHEVALIER, Brioude, concernant la Rue du Sous-Cailloux, devant le Collège, chemin de St Eloy, chemin et village de la Collange, rue de la Prévoyance, rue de l'ancienne Ecole (Recolles) et chemin du Sapt pour un total de 241 550.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir :

Transfert matériel	5 000.00 € HT	6 000.00 € TTC
Le Chemin de St Eloy	40 310.00 € HT	48 372.00 € TTC
Devant le Collège	50 260.00 € HT	60 312.00 € TTC
Recolles : rue de l'Ancienne Ecole	3 000.00 € HT	3 600.00 € TTC
TOTAL	98 570.00 € HT	118 284.00 TTC

Mme le Maire précise le montant des subventions attendues :

Subvention FIC 40 % : 37 428.00 €

Subvention DETR 30 % : 29 571.00 €

Total : 68 999.00 €

Participation communale : 29 571.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal valide cette proposition pour l'octroi de la DETR.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 45

Le Maire, Chantal DESGEORGES

Le secrétaire, Jacques THABOUILLOT